



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 20 MARS 2012**

Le mardi vingt mars deux mille douze, à vingt et une heure, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

Arnaud FOUBERT, Réjane ESTIER, Jean-Luc SALMON, Michel ETIENNE, Dominique FAIVRE, Françoise MICHOT, Josy TORLET, Francis LEFEVRE, Gérard BELLEMERE, Mireille MONTREUIL Bruno FORTIER, Françoise LUZZI, Anne LLAGONNE, Francine BARDOULA, Arnaud GIRAUDON, Tonia VIVIEN, Yannick BREAVOINE, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Anke MEUNIER, Ludwig FOSSE, Françoise DE CAEZEMAER, Sylvain DUBOIS, Nicole GROGNET, Patrick ROUSSEAU.

Absents ayant donné pouvoirs :

Sophie CLAUS pouvoir à Réjane ESTIER,  
Christine HOFFMANN pouvoir à Jérôme FURET,  
Marie-Claire LA SADE pouvoir à Pierre-Marie JUMEAUCOURT,  
Florence HARMANT pouvoir à Jean-Yves HELARY,  
Gabriel MELAIMI pouvoir à Arnaud FOUBERT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Jean-Luc SALMON

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu des délibérations du 7 février 2012

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### Budget général :

- 1 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2011
- 2 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
- 3 Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2012
- 4 Constitution d'une provision
- 5 Vote du budget primitif de l'exercice 2012
- 6 Associations subventionnées à plus de 23.000 € - Passation d'avenants aux conventions

#### Budget annexe de l'assainissement :

- 7 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2011
- 8 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
- 9 Vote du budget primitif de l'exercice 2012

#### Budget annexe de l'eau potable :

- 10 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2011
- 11 Constitution d'une provision
- 12 Vote du budget primitif de l'exercice 2012

Budget annexe de la zone industrielle :

- 13 Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2011
- 14 Vote du budget primitif de l'exercice 2012

**AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME**

- 15 Vente de terrains à la SAS CINEMAS DU VALOIS

**AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL**

- 16 Modification tableau des emplois

**AFFAIRES TECHNIQUES**

- 17 Délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 18 Etudes pour aménagement « friche Poclair » - Convention de mandat avec la SAO
- 19 Demande de subventions DETR
- 20 Demande de subvention FIPD
- 21 Convention avec le conseil général pour travaux sur RD25
- 22 Regroupement avec le SE60 pour dispositif « certificat d'économie d'énergie »
- 23 Lancement de l'élaboration du PAVE
- 24 Approbation compte-rendu annuel de la commission accessibilité

**AFFAIRES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT**

- 25 Adhésion à l'association A.R.B.R.E.S.

**AFFAIRES CULTURELLES**

- 26 Demande de subvention FRAPP - Office de tourisme
- 27 Tarifs du Musée de l'Archerie et du Valois

**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE**

**QUESTIONS DIVERSES**

## **DELIBERATIONS**

<b>DEL2012-03-01 – BUDGET GENERAL</b> <b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2011</b>
--

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2011 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2011 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 307 025,09 €</b>	<b>20 066 240,32 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	+ 3 759 215,23 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 465 693,98 €</b>	<b>4 283 379,27 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	- 1 182 314,71 €	

Soit un résultat global de : **+ 2.576.900,52 €**.

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget général de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS

**DEL2012-03-02 – BUDGET GENERAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le compte administratif de l'exercice 2011, faisant apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Résultat comptable 2011	- 376 309,57 €	+ 1 642 075,10 €
Reste à réaliser en dépenses (= état des reports)	- 1 018 244,09 €	0 €
Reste à réaliser en recettes (= état des reports)	+ 728 579,54 €	0 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	- 806 005,14 €	+ 2 117 140,13 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 1 471 979,26 €</b>	<b>3 759 215,23 €</b>

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 1.471.979,26 € de la section d'investissement,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'affecter le montant de 1.471.979,26 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2011,
- d'affecter le solde de 2.287.235,97 € au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » pour l'exercice 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

<b>DEL2012-03-03 – BUDGET GENERAL VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR L'EXERCICE 2012</b>
---

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu la loi de finances 2011 portant réforme de la fiscalité locale,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 7 février 2012,

Pour 2012, les taux de fiscalité locale resteront inchangés.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de maintenir les taux d'imposition inchangés en 2012 :

TH	TF	TFNB	CFE
19,77*	27,76*	76,45*	21,15*

\*= correspond au taux de TH voté en 2009 : 12,10 %

\*= correspond au taux de TF voté en 2009 : 27,76 %

\*= correspond au taux de TFNB voté en 2009 : 72,91 %

\*= correspond au taux de TP voté en 2009 : 13,95 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

<b>DEL2012-03-04 – BUDGET GENERAL CONSTITUTION D'UNE PROVISION</b>
--

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu la délibération n° 2011-03-006 du 30 mars 2011 relative au choix du régime des provisions semi-budgétaires,

Considérant qu'en 2011 les restes à recouvrer présentés par le comptable public étaient supérieurs aux prévisions budgétaires de 770 €, en 2010 de 13.500 € et en 2009 de 2.000 €,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de constituer une provision de 5.500 € pour faire face aux éventuelles charges non prévues en matière de restes à recouvrer présentés par le comptable public en 2012,
- de préciser que cette provision de 5.500 € est une moyenne des trois derniers exercices,
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget général au chapitre 68 – article 6815

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

**DEL2012-03-05 – BUDGET GENERAL  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2012,  
Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2011,  
Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,  
Vu la délibération adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,  
Considérant que le budget proposé s'équilibre à 20.452.079,97 € en fonctionnement et à 11.121.285,80 € en investissement,  
Considérant le détail par chapitres et opérations :

**Dépenses de fonctionnement**

002: RESULTAT OU DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 581 300,75
012: CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIM.	9 122 261,00
022: DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	0,00
023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 825 359,00
042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	625 028,00
65: CHARGES DE GESTION COURANTE	2 671 620,22
66: CHARGES FINANCIERES	612 000,00
67: CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 011,00
68: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 500,00
<b>Total</b>	<b>20 452 079,97</b>

**Recettes de fonctionnement**

002: RESULTAT OU DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	2 287 235,97
013: ATTENUATION DE CHARGES	400 000,00
042: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT	490 000,00
70: PROD. DES SERVICES, DU DOMAINE	648 570,00
73: IMPOTS ET TAXES	11 045 638,00
74: DOT., ET PARTICIPATIONS	5 114 661,00
75: AUTRES PROD. DE GEST. COURANTE	461 245,00
77: PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 730,00
<b>Total</b>	<b>20 452 079,97</b>

**Dépenses d'investissement**

Restes à réaliser	1 018 244,09
001: SOLDE D'EXECUTION N-1	1 182 314,71
020: DEPENSES IMPREVUES	0,00
040: OPERATIONS ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	490 000,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16: EMPRUNTS & DETTES ASS	2 633 500,00
20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	139 795,00
21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 209 971,00
23: IMMOBILISATIONS EN COURS	3 447 461,00
<b>Total</b>	<b>11 121 285,80</b>

**Recettes d'investissement**

Restes à réaliser	728 579,54
001: SOLDE D'EXECUTION N-1	0,00
021: VIREMENT DE LA SECT. DE FONCT.	2 825 359,00
024: PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 681 000,00
040: OPERAT ORDRE TRANSF ENTRE SECT	625 028,00
041: OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10: DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 936 979,26
13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 123 340,00
16: EMPRUNTS & DETTES ASS	2 201 000,00
<b>Total</b>	<b>11 121 285,80</b>

**INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS****Dépenses d'investissement**

Restes à réaliser	1 018 244,09
100 : BÂTIMENTS	330 000,00
101 : SPORTS	353 800,00
102 : CULTURE	105 195,00
103 : ECOLES	259 500,00
104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES	72 000,00
105 : ETUDES	106 000,00
106 : INFORMATIQUE	224 195,00
107 : LOGEMENTS	40 000,00
108 : MATERIELS ET VEHICULES	219 537,00
109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS	3 667 000,00
110 : CŒUR DE VILLE	400 000,00
HCO: HORS OPERATION	4 325 814,71
<b>Total</b>	<b>11 121 285,80</b>

### Recettes d'investissement

Restes à réaliser	728 579,54
100 : BATIMENTS	144 010,00
101 : SPORTS	0,00
102 : CULTURE	6 845,00
103 : ECOLES	52 665,00
104 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX ELECTRIQUES	0,00
105 : ETUDES	14 170,00
106 : INFORMATIQUE	0,00
107 : LOGEMENTS	0,00
108 : MATERIELS ET VEHICULES	0,00
109 : VOIRIE ET ESPACES VERTS	355 175,00
110 : CŒUR DE VILLE	147 520,00
HCO: PAS D'OPERATION	9 672 321,26
<b>Total</b>	<b>11 121 285,80</b>

### Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2012 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement pour les crédits non répartis en opérations, et au niveau des opérations pour les autres crédits d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bruno FORTIER et Jérôme FURET, en leur qualité d'administrateur de la MJC, ne participent pas au vote concernant l'attribution de la subvention à la MJC ;

Pierre-Marie JUMEAUCOURT, en sa qualité de Président de l'USC Football, ne participe pas au vote concernant l'attribution de la subvention à l'USC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur par 23 voix **POUR**, 6 voix **CONTRE** (Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT) et 2 **ABSTENTIONS** : (Bruno FORTIER, Sylvain DUBOIS).

<b>DEL2012-03-06 – ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES A PLUS DE 23.000€ PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS</b>
---

**Rapporteur : Josy CARREL-TORLET**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose que les associations auxquelles est allouée une subvention municipale annuelle de plus de 23.000 € doivent passer avec la commune qui la leur octroie une convention précisant les engagements respectifs des deux parties,

Considérant que pour CREPY-EN-VALOIS, les associations suivantes sont concernées :

La Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Picardie et la maison des jeunes et de la culture de Crépy-en-Valois (convention tripartite),

- Crépy Animations
- L'Office de Tourisme de Crépy-en-Valois et de la Vallée de l'Automne
- L'association de gestion de l'école de musique Erik Satie
- Les Gosses de Crépy

- L'Amicale du personnel communal

Considérant que pour les associations susmentionnées, pour lesquelles il existe une convention de partenariat avec la Ville, il convient de conclure un avenant pour fixer le montant de la subvention qui sera versée en 2012,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions liant la Ville aux associations ci-dessus détaillées, percevant une subvention municipale annuelle supérieure à 23.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

<p><b>DEL2012-03-07 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</b>  <b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2011</b></p>
---

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2011 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2011 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>RECETTES REALISEES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>744 370,78 €</b>	<b>1 689 336,24 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	+ 944 965,46 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 141 833,83 €</b>	<b>848 655,68 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	- 293 178,15 €	

Soit un résultat global de : + 651 787,31 €

*Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,*



**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011 du budget Assainissement joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget Assainissement établi par le Comptable public pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

<b>DEL2012-03-08 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011</b>
--

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le compte administratif de l'exercice 2011, faisant apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Résultat comptable 2011	- 354 643,09 €	+ 551 520,78 €
Reste à réaliser en dépenses (= état des reports)	- 12 387,27 €	0 €
Reste à réaliser en recettes (= état des reports)	+ 95 186,91 €	0 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	+ 61 464,94 €	+ 393 444 68 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>- 210 378,51 €</b>	<b>+ 944 965,46 €</b>

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 210.378,51 € de la section d'investissement,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'affecter le montant de 210.378,51 € au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2011,
- d'affecter le solde de 734.586,95 € au compte 002 «Excédents de fonctionnement reportés» pour l'exercice 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-09 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012**

**Rapporteur : Dominique FAIVRE**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2012,  
Vu les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Vu la délibération portant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,  
Considérant que le budget proposé s'équilibre à 2.018.372,95 € en fonctionnement et à 2.320.230,37 € en investissement, selon le détail suivant :

**Dépenses de fonctionnement**

002: RESULTAT REPORTE	0,00
011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 900,00
022: DÉPENSES IMPREVUES	0,00
023: VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 295 906,95
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	424 988,00
65: CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66: CHARGES FINANCIERES	239 578,00
67: CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
<b>Total</b>	<b>2 018 372,95</b>

**Recettes de fonctionnement**

002: RESULTAT REPORTE	734 586,95
042: OPER.ORDRE TRANSF.ENTRE SECTIONS	118 986,00
70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES	1 064 000,00
74: SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 000,00
75: AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	92 800,00
<b>Total</b>	<b>2 018 372,95</b>

**Dépenses d'investissement**

Restes à réaliser	12 387,27
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	293 178,15
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	118 986,00
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	536 000,00
23: IMMOBILISATIONS EN COURS	1 136 854,95
27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIER	222 824,00
<b>Total :</b>	<b>2 320 230,37</b>

**Recettes d'investissement**

Restes à réaliser	95 186,91
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00
021: VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 295 906,95
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	424 988,00
10: DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	210 378,51
13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 291,00
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 655,00
27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	222 824,00
<b>Total :</b>	<b>2 320 230,37</b>

**Le rapporteur propose au Conseil municipal,**

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2012 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement
- d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 abstentions : Bruno FORTIER, Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-10 – BUDGET DE L'EAU POTABLE  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2011**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2011 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2011 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>RECETTES REALISEES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>411 917,35 €</b>	<b>749 718,70 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>		+337 801,35 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>548 697,45 €</b>	<b>501 540,50 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	- 47 156,95 €	

Soit un résultat global de : + 290 644,40 €

*Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,*

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011 du service de l'eau potable de la Ville joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du service de l'eau potable de la Ville établi par le Comptable public pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-11 – BUDGET DE L'EAU POTABLE  
CONSTITUTION D'UNE PROVISION**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu la délibération n° 2011-03-12 du 30 mars 2011 relative au choix du régime des provisions semi-budgétaires,

Vu la demande itérative de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sollicitant le versement d'un solde de 642.691 € au titre de la redevance pollution domestique, contestée par la Ville devant la juridiction administrative,

Considérant qu'il convient néanmoins de provisionner le quart du montant total, selon l'échéancier initialement proposé par l'Agence de l'Eau, ainsi qu'une somme forfaitaire au titre des frais de justice inhérents à la procédure contentieuse engagée.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de constituer une provision de 160.672,75 € au budget 2012 pour répondre à la charge que représente la demande de l'Agence de l'eau,
- de constituer une provision de 10.000 € au budget 2012 pour répondre aux frais d'une procédure contentieuse dans cette affaire,
- de préciser que ces crédits seront inscrits au budget de l'eau au chapitre 68 – article 6875.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

<b>DEL2012-03-12 – BUDGET DE L'EAU POTABLE</b>
<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012</b>

**Rapporteur : Dominique FAIVRE**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2012,  
Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2011,  
Considérant que le budget proposé s'équilibre à 646.344,35 € en fonctionnement et à 519.581,09 € en investissement, selon le détail suivant :

**Dépenses de fonctionnement**

002: RESULTAT REPORTE	0,00
011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 000,00
022: DEPENSES IMPREVUES	0,00
023: VIREMENT EN SECTION INVESTISSEMENT	219 136,35
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	123 535,00
66: CHARGES FINANCIERES	17 973,00
67 : AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS	170 700,00
<b>Total :</b>	<b>646 344,35</b>

**Recettes de fonctionnement**

002: RESULTAT REPORTE	337 801,35
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 043,00
70: VENTES DE PROD. FAB. PREST. SERVICES	303 500,00
77: PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
<b>Total :</b>	<b>646 344,35</b>

**Dépenses d'investissement**

Restes à réaliser	36 602,38
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	47 156,95
020: DEPENSES IMPREVUES	0,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 043,00
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 600,00
21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
23: IMMOBILISATIONS EN COURS	327 072,56
27: AUT. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 107,00
<b>Total :</b>	<b>519 581,89</b>

**Recettes d'investissement**

Restes à réaliser	105 853,54
001: SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00
021: VIREMENT SECTION DE FONCTIONNT	219 136,35
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	123 535,00
10: DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 950,00
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 107,00
<b>Total :</b>	<b>519 581,89</b>

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable pour l'exercice 2012, tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 abstentions : Bruno FORTIER, Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-13 – BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2011**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2011 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la zone industrielle pour l'exercice 2011 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

	<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>RECETTES REALISEES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 796 917,41 €</b>	<b>2 812 672,84 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>		+ 15 755,43 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 799 584,11 €</b>	<b>2 622 144,79 €</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	-194 534,09 €	

Soit un résultat global 2011 de : - 161.683 89 €.

L'état des restes à réaliser faisant apparaître un excédent de 220.000 €, le résultat cumulé (résultat global 2011 + excédent de reports) de la section d'investissement s'élève à + 42.560,68 €.

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011 du budget de la zone industrielle joint à la présente délibération,
- d'approuver le compte de gestion du budget de la zone industrielle établi par le Comptable public pour l'exercice 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-14 – BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012****Rapporteur : Réjane ESTIER**

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 février 2012,  
Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2011,

Considérant que le budget proposé s'équilibre 5.149.747,09 € en fonctionnement et à 4.090.212,88 € en investissement, selon le détail suivant :

**Dépenses de fonctionnement**

002: DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 151 934,21
022: DEPENSES IMPREVUES	0,00
023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 985,43
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 846 827,45
043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENTT	64 500,00
65: CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66: CHARGES FINANCIERES	64 500,00
67: CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
<b>Total :</b>	<b>5 149 747,09</b>

**Recettes de fonctionnement**

002: RESULTAT REPORTE	15 755,43
042: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 702 273,66
043: OPERATIONS D'ORDRE INTERIEUR FONCTIONNEMENTT	64 500,00
70: PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	1 315 288,00
74: DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75: AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51930,00
77: PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
<b>Total :</b>	<b>5 149 747,09</b>

**Dépenses d'investissement**

001: SOLDE D'EXECUTION N-1	177 439,22
020: DEPENSES IMPREVUES	0,00
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 702 273,66
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	210 500,00
<b>Total :</b>	<b>4 090 212,88</b>

**Recettes d'investissement**

Restes à réaliser	220 000,00
001: SOLDE D'EXECUTION N-1	0,00
021: VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 985,43
040: OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 846 827,45
16: EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 400,00
<b>Total :</b>	<b>4 090 212,88</b>

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver le budget primitif du budget annexe de la zone industrielle pour l'exercice 2012 tel que résumé ci-dessus,
- de préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 abstentions : Bruno FORTIER, Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

**DEL2012-03-15 –  
VENTE DE TERRAIN A LA SAS CINEMAS DU VALOIS**

**Rapporteur : Réjane ESTIER**

Considérant que la Ville a acquis auprès de SNCF et RFF les terrains de l'ancienne gare marchandise, cadastrés section AH 678, 679 et 680, afin de procéder d'une part à la requalification urbaine du boulevard Victor Hugo, et de constituer d'autre part une réserve foncière destinée à être revendue pour porter différents équipements relevant du projet « Cœur de Ville », et notamment le projet de cinéma,

Considérant que ces terrains ont fait l'objet d'une nouvelle division parcellaire : AH 680 (inchangée), AH 718, 719, 720 et 721,

Considérant que le terrain nécessaire à l'implantation du cinéma constitue une surface totale de 3.730 m<sup>2</sup> :

- 340 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AH 680
- 3.390 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AH 719

Considérant que ce terrain est disponible et peut être vendu à la SAS CINEMAS DU VALOIS, qui souhaite s'en porter acquéreur,

Considérant que la vente de ce terrain sera soumise aux conditions suspensives habituelles, liées notamment à l'obtention d'un permis de construire et des autorisations d'exploitation (CDAC), ainsi qu'au financement,

Vu l'avis du Service France Domaine en date du 10 octobre 2011,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :**

- décider la vente à la SAS CINEMAS DU VALOIS, représentée par son président M. Frédéric LESNE, ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, d'un terrain d'une superficie totale de 3.730 m<sup>2</sup>, dont 340 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AH 680 et 3.390 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AH 719,
- dire que la vente aura lieu moyennant un prix principal de 530.000 €/HT, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- charger pour la Ville de CREPY-EN-VALOIS, Maître FLEURY BOYER, notaire à CREPY-EN-VALOIS, de la rédaction de l'acte,
- préciser que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur, ainsi que tous frais de branchement et de raccordement aux réseaux divers,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir et l'ensemble des pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire,
- dire que la recette sera perçue au compte 775 du budget de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-16**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant les besoins de création de postes, liés :

- à la réorganisation des services techniques, afin de pérenniser le renfort d'un agent sous contrat temporaire,
- à l'intégration directe dans la filière administrative, suite à changement de poste, d'un agent titulaire de la filière technique et d'un agent titulaire de la filière animation,
- à l'intégration directe par mutation d'un agent d'animation du Centre Communal d'Action Sociale en reclassement sur un poste de la filière administrative.

Considérant qu'il convient également de supprimer les postes laissés ainsi vacants,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

**La création de :**

1 poste d'attaché territorial, au 1<sup>er</sup> avril 2012

3 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2012

**La suppression de :**

1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> avril 2012

1 poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, au 1<sup>er</sup> avril 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-17**  
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur : M. le Maire**

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la procédure de délégation de service public,

Considérant le projet d'aire d'accueil des gens du voyage de 30 places, et la nécessité d'organiser sa gestion : accueil des usagers, application du règlement intérieur, encaissement des droits et gestion et des fluides, entretien des infrastructures, etc.),

Vu la délibération du 29 mars 2008 constituant la commission de délégation de service public,

Vu l'avis de la commission de consultation des services publics locaux en date du 12 mars 2012,



**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'adopter le principe de délégation de service pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public devant aboutir, après publicité, au choix de l'entreprise délégataire, et à signer tous actes et documents nécessaires à cette procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-18**  
**ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DE LA « FRICHE POCLAIN »**  
**CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SAO**

**Rapporteur : M. le Maire**

Considérant l'acquisition par la Ville d'une partie de la friche industrielle CASE NEW HOLLAND-POCLAIN en bordure de la Route de Soissons, comprenant d'une part un immeuble de bureaux et un espace de parking, en copropriété ou en volumes avec la Communauté de communes du Pays de Valois, et d'autre part l'immeuble de l'ancien restaurant d'entreprise et du terrain, le tout constituant une surface de 16.646 m<sup>2</sup> environ,

Considérant que la Ville de Crépy-en-Valois est actionnaire de la SAO (Société d'aménagement de l'Oise), société publique locale d'aménagement qui a vocation de mettre en œuvre les politiques et opérations d'aménagement, d'équipement public et de développement définies par ses actionnaires publics,

La SAO peut ainsi mener des études et opérations d'aménagement et d'équipement publics pour le compte des collectivités actionnaires, via une convention.

Dans ce cadre, la Ville, actionnaire de la SAO, envisage de lui confier les études préalables en son nom et pour son compte pour l'aménagement des bâtiments et du terrain acquis sur la friche POCLAIN, ainsi que du rond-point sur la route de Soissons.

La SAO interviendra en qualité de représentant de la Ville selon les termes d'une convention entre les parties.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 70.000 €/HT, soit 83.720 €/TTC.  
La rémunération prévisionnelle de la Société sera de 20.050 €/HT, soit 23.979,80 €/TTC.

La partie des études ainsi réalisées et afférentes au bâtiment et aux espaces communs avec la Communauté de communes du Pays de Valois feront l'objet d'une convention de répartition de charge entre les deux collectivités.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de confier, dans les conditions ci-dessus détaillées, à la Société d'Aménagement de l'Oise, Société Anonyme au capital de 2.004.015 euros, dont le siège social est à Beauvais, 22 place de la Préfecture, inscrite au RCS de Beauvais sous le n° 526 020 615, représentée par Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, son directeur général, les études préalables pour l'aménagement des bâtiments et du terrain acquis sur la friche POCLAIN, ainsi que du rond-point sur la route de Soissons,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à conclure avec la SAO, ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de ces études préalables et à l'exécution de la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-19**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2012**

**Rapporteur : Francis LEFEVRE**

L'Etat soutient l'effort d'investissement des communes au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, en définissant des domaines prioritaires d'intervention, ainsi que les secteurs et modalités de financement retenus.

A ce titre, et conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, la Ville de Crépy-en-Valois présente ses dossiers classés par ordre de priorité.

**1/ Développement économique**

Nature des travaux = Acquisition et réhabilitation de friches industrielles

Taux = 25%

Plafond = 600.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	2.050.000 €
Subvention DETR attendue	150.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	1.900.000 €

**2/Voirie et Réseaux Divers**

Nature des travaux = Aménagement de la voirie et des réseaux en vue de l'accessibilité des handicapés aux équipements publics

Taux = 40%

Le coût d'objectif est calé sur le plafond subventionnable = 170.000 €

Coût d'objectif (hors TVA)	170.000 €
Subvention DETR attendue	68.000 €
Solde à la charge de la Ville (hors TVA)	102.000 €

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver la liste des opérations soumises à l'attention de Monsieur le Préfet pour l'obtention de subventions au titre de la DETR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions DETR au titre de chacun des projets ci-dessus détaillés, et pour les montants de subvention auxquels ils sont éligibles,
- de préciser que les crédits nécessaires au financement des opérations concernées sont inscrits au budget de l'année 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-20**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD 2012**

**Rapporteur : Michel ETIENNE**

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'optimiser le dispositif actuel de vidéo-protection en reportant les images vers une unité de visionnage et d'enregistrement au poste de la police municipale, et d'étendre son dispositif de vidéo-protection en équipant le parking sud de la gare SNCF et ses abords (passage des pèlerins, intersection rue Marie Rotsen et avenue Levallois-Perret),

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 37.320,00 €/HT,

Considérant que ces opérations peuvent être aidées financièrement par l'Etat à hauteur de 50 % au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès des autorités préfectorales.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de solliciter l'Etat, au titre du FIPD, pour une subvention à hauteur de 50 % pour l'opération d'installation de vidéo-protection susmentionnée,
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 abstentions : Christine HOFFMANN, Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Sylvain DUBOIS.

<b>DEL2012-03-21</b> <b>CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL</b> <b>POUR DES TRAVAUX SUR LE RD25</b>
--

**Rapporteur : Jean-Luc SALMON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.131-2 à L.131-7,

Vu de Code de l'environnement et notamment son article L228-2,

Vu la Loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique modifiée,

Vu le règlement de voirie départementale approuvé par arrêté du Président du Conseil Général et rendu exécutoire le 17 février 2011,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de sécurité sur le RD25 et en particulier la pose de « coussins berlinois »,

Considérant qu'une convention de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec le Département de l'Oise,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage, à conclure avec le Conseil général de l'Oise, pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental sur le RD 25.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-22**  
**REGROUPEMENT AVEC LE SE60 POUR LE DISPOSITIF**  
**« CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE »**

**Rapporteur : Dominique FAIVRE**

Vu le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les Orientations de la Politique Energétique dite Loi « POPE », qui permet à un certain nombre de personnes morales, qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur leurs équipements et bâtiments, d'obtenir, en contrepartie des investissements, des Certificats d'Economies d'Energie (CEE),

Considérant que ces certificats obtenus peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir d'autres projets,

Considérant que pour déposer une demande de CEE, il est nécessaire d'atteindre un seuil de 20 Gwh cumulés actualisés, ce qui représente un volume de travaux important qu'il est difficile d'atteindre isolément,

Considérant qu'il est cependant possible pour les personnes morales éligibles, de se regrouper afin d'initier conjointement une demande de CEE,

Considérant la démarche de Syndicat d'Electricité de l'Oise, dit « SE60 », d'organiser un regroupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités éligibles, qui ne pourraient pas accéder à ce dispositif, d'en bénéficier et d'accéder à l'expertise et à l'assistance du Syndicat, pour le montage des dossiers via son prestataire, Capital Energy, qui sera le dépositaire de la demande,

Il est donc proposé que la Ville adhère au groupement de collecte et désigne le SE60 « tiers regroupeur ».

Le SE60 reversera à un certain nombre de personnes morales, le produit de la vente des CEE (déduction faite des frais de gestion) pour les actions réalisées.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'adhérer au groupement de collecte mis en place par le SE60,
- d'approuver que le dépositaire des demandes de CEE sera Capital Energy,
- de désigner le SE60 « tiers regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux Certificats d'Economies d'Energie, jusqu'à la fin de la deuxième période triennale définie à l'article 1 du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010, soit le 31 décembre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion relative au transfert et à la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie ainsi collectés par le SE60.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-23**  
**ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE**  
**DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

**Rapporteur : Yannick BREAVOINE**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, et son arrêté d'application du 15 janvier 2007,

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...).

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves, de commerçants...

Il est constitué d'un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche et est approuvé par le Conseil municipal.

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'engager l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune,
- d'engager une concertation avec, à leur demande :
  - l'Architecte des Bâtiments de France,
  - le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO),
  - le prestataire du service de transports urbains CYPRE (Les Cars Charlot),
  - les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite,
  - les associations représentatives des commerçants, parents d'élèves, personnes âgées et usagers implantés sur le territoire communal,
- de porter cette délibération à la connaissance du public par affichage pendant un mois,
- d'en adresser copie aux membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

<p><b>DEL2012-03-24</b> <b>APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2011</b> <b>DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE</b></p>
--

**Rapporteur : Yannick BREAVOINE**

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, installée le 18 septembre 2006, a pour rôle de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH), l'Association des paralysés de France (APF), l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM), ainsi que les associations Handicap et Citoyenneté, Entraide Amitié, Handisport de l'USC et Handicap Services sont représentées au sein de cette commission.

Le champ d'action de la commission est le territoire de la commune.

La loi prévoit, dans son article 46, de présenter au Conseil municipal un rapport annuel des réalisations faites durant l'année sur les bâtiments communaux ainsi que sur la voirie.

Ce rapport sera transmis aux responsables des services municipaux en charge de la gestion des voiries et bâtiments concernés.

### **Le rapporteur propose au Conseil municipal**

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- de transmettre ce rapport, comme le prévoit la loi, au :
  - Préfet de l'Oise,
  - Président du Conseil général de l'Oise,
  - Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-25**  
**ADHESION A L'ASSOCIATION A.R.B.R.E.S.**

### **Rapporteur : Dominique FAIVRE**

Créée en 1994, l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a pour objectifs :

Être un lieu de rassemblement de tous ceux que les Arbres Remarquables intéressent, Stimuler les recherches en profondeur tant biologiques qu'historiques ou folkloriques (légendes et traditions) sur ces témoins du passé.

Aider ceux qui tentent des inventaires régionaux, en faisant connaître les réalisations passées ou en cours.

Donner notre appui et notre aide à tous ceux qui souhaitent sauver un de ces arbres menacés soit par la maladie, soit par des aménagements intempestifs

Diffuser les connaissances de toutes sortes qui concernent ces arbres en organisant visites, conférences, discussions, expositions, écrits.

Créer autour des Arbres Remarquables un label efficace pour les protéger.

Depuis l'année 2000, dans le cadre de l'opération : **"200 arbres pour retrouver nos racines"**, l'association A.R.B.R.E.S. attribue le **label "Arbre Remarquable de France"**.

Ce label est attribué aux collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat avec l'association, impliquant notamment :

- un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

La cotisation, pour l'année 2012, est fixée à 45 € (par année civile)

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association A.R.B.R.E.S.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association A.R.B.R.E.S.,

La dépense relative à l'adhésion à l'association est inscrite au budget primitif de l'année 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-26**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FRAPP**  
**OFFICE DE TOURISME**

**Rapporteur : Josy CARREL-TORLET**

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2011,

Vu l'avant projet établi par l'Atelier d'Architecture (8 rue Jessé 60100 CREIL), pour l'aménagement d'un Office du Tourisme au rez-de-chaussée de la propriété communale sise 82 rue Nationale, pour un montant prévisionnel de travaux d'un montant de 285.510 €/HT, comprennent une tranche conditionnelle pour l'aménagement des locaux à l'étage pour un montant estimé de 23.000 €/HT,

Considérant que cette opération d'aménagement peut faire l'objet d'une aide financière au titre du FRAPP 2009-2012, où un crédit de 120.000 € est prévu,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- d'approuver l'avant projet pour un montant estimé à 311.510 €, détaillé comme suit :

Travaux	: 285.510 €/HT
Maîtrise d'œuvre	: 20.000 €/HT
Bureau contrôle / Coordinateur sécurité	: 6.000 €/HT
Total	: 311.510 €/HT
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Picardie, dans le cadre de la programmation FRAPP 2009-2012, une subvention aussi élevée que possible, avec demande de dérogation pour commencement anticipé, pour le financement de l'opération d'aménagement de l'Office de Tourisme,
- de s'engager à financer le coût résiduel de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**DEL2012-03-27**  
**TARIFS DU MUSEE DE L'ARCHERIE DU VALOIS**

**Rapporteur : Josy CARREL-TORLET**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les différents tarifs communaux,

Considérant que le Musée de l'Archerie et du Valois propose à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 des ateliers individuels pour les enfants, ainsi que des goûters d'anniversaire,

Considérant par ailleurs que Oise-Tourisme, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Conseil général de l'Oise, propose des visites du musée dans son catalogue, et que cet organisme perçoit une commission de 10%,

Considérant qu'il serait préférable que les prix annoncés au musée et dans ce catalogue soient les mêmes, il est proposé d'appliquer une réduction de 10% à toutes les prestations faites pour Oise-Tourisme,

**Le rapporteur propose au Conseil municipal :**

- de fixer les tarifs de ces nouvelles prestations, comme suit :  
5 € par enfant pour la participation à un atelier,  
80 € pour un goûter d'anniversaire (maximum 15 enfants),
- de concéder une réduction de 10 % à toutes les prestations faites pour Oise-Tourisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

## **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL** **DU 07 FEVRIER 2012**

**07/2012 MARCHÉ 15/2010 – AVENANT N°1 FOURNITURE DE FUEL DOMESTIQUE POUR CHAUFFAGE**

Le montant du marché attribué à la société DMS en date du 13 décembre 2010 est porté à 190.000 €/HT, soit une augmentation de 20.000 €/HT, dans l'attente de la conclusion du prochain marché.

**08/2012 CONTRAT POUR UNE REPRESENTATION ORGANISEE PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Un contrat est signé avec la Compagnie LE THEATRE A SORNETTES pour une représentation de son spectacle dans le cadre des animations organisées pour le festival DES LIVRES ET VOUS, le coût du spectacle s'élève à 625 €/TTC.

**09/2012 CONTRAT DE LOCATION AVEC CHEVAL NATURE**

Un contrat est signé avec l'établissement équestre CHEVAL NATURE pour la mise à disposition de deux chevaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour une durée de 9 mois. Le prix convenu est de 430 €/HT par mois, par cheval.

**10/2012 CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE FREQUENCE RPX POUR LA POLICE MUNICIPALE**

Un contrat de mise à disposition de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, est signé avec la SARL INTERCOM pour une fréquence sécurisée (RPX) pour la communication par émetteurs-récepteurs des agents de la Police municipale. Le montant de la redevance est fixé à 787,50 €/HT pour l'année 2012.

**11/2012 ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS – AVENANT N°3**

Considérant la mise à jour de l'inventaire des biens à assurer reprenant les mouvements pour 2011. La surface assurée prise en compte est fixée à 67.208 m<sup>2</sup>, soit une cotisation annuelle nette de 21.176,97 €/TTC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**12/2012 OUVERTURE D'UN PRET BANCAIRE AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE**

Considérant le besoin de financement des investissements 2012 et notamment l'acquisition foncière d'une partie de la « FRICHE POCLAIN ». Un emprunt est contracté avec la Société Générale selon les conditions suivantes :

Montant : 2.200.000 euros

Durée : Le prêt est consenti jusqu'au 10/04/2027 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 10/04/2012.

Phase de consolidation : tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions suivantes :



Montant	: 2.200.000 €
Date de départ	: 10/04/2012
Maturité	: 10/04/2027 (durée 15 ans)
Amortissement	: trimestriel Linéaire (capital constant)
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance	: 10/07/2012
Base de calcul	: exact/360
Taux d'intérêts (du 10/04/2012 au 10/04/2027)	: 4,95 %

### **13/2012 ACCUEIL ET ENTRETIEN DES CHEVAUX DE LA BRIGADE EQUESTRE**

Afin d'héberger les chevaux de la brigade équestre de la Police municipale, une convention est signée avec l'association BARREL RACHEL TEAM pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Le coût correspondant aux frais d'hébergement, soins et nourriture quotidienne s'élève à la somme de 400 € par mois et par cheval.

### **14/2012 CONTRAT LOGITUD SOLUTION N°20120568 – MAINTENANCE DU PROGICIEL IMAGE / GESTION DES ACTES D'ETAT CIVIL NUMERISES**

Un contrat de maintenance pour le progiciel IMAGE (gestion des actes d'état-civil numérisés) est signé avec la société LOGITUD SOLUTIONS. Le contrat entre en vigueur le 31 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable à la fin de chaque période annuelle et pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Il est conclu pour un montant annuel de 598,50 €/HT.

### **15/2012 ARBITRAGE DU PRET A TAUX INDEXE EVOLUTION DE 2007 AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE**

Vu l'emprunt d'un montant initial de 1.000.000 euros contracté en 2007 auprès de la Société Générale et considérant la volonté de la Ville d'aménager ce contrat afin de sécuriser son taux sur les années 2012 à 2014. Un arbitrage sur le contrat est signé avec la Société Générale comme suit :

#### Caractéristiques actuelles :

Capital restant dû au 31/12/2011 :	800.000 euros
Du :	31/12/2011
Maturité :	31/12/2027
Amortissement :	Annuel – Linéaire
Périodicité :	Annuelle
Date de la prochaine échéance :	31/12/2012
Base de calcul :	exact/360
Taux d'intérêts du 31/12/2011 au 31/12/2027 :	5,50 % - 5*(inflation Zone Euro- Inflation Française) si Inflation Française >= 1,15 % 5,50 % - 5*(Inflation Zone Euro-1,15 %) sinon

#### Nouvelles caractéristiques après arbitrage :

Date d'effet de l'arbitrage :	31/12/2011
Capital restant dû au 31/12/2011 :	800.000 euros
Maturité :	31/12/2027
Amortissement :	Annuel -Linéaire
Périodicité :	Annuelle
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance :	31/12/2012
Base de calcul :	exact/360
Taux d'intérêts :	
du 31/12/2011 au 31/12/2014 :	4,60 %
du 31/12/2014 au 31/12/2027 :	5,50 % - 5*(inflation Zone Euro- inflation Française) si inflation Française >= 1,15 % 5,50 % - 5*(inflation Zone Euro-1,15 %) sinon

### **16/2012 CONTRAT POUR UNE ANIMATION ORGANISEE PAR LA BIBLIOTHEQUE**

Un contrat est signé avec l'entrepreneur de spectacle SAVEPROD pour six animations de déambulations en extérieur dans le cadre des animations organisées pour le festival DES LIVRES ET VOUS. Le coût de l'animation pour les 17 et 18 mars s'élève à 1.900 €/TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Arnaud FOUBERT